

## PROGRAMME 4.1 PARTENARIAT EN RÉADAPTATION AU TRAVAIL

### APPEL DE PROPOSITIONS IRSST-REPAR

#### INITIATIVE POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN RÉADAPTATION AU TRAVAIL

Date limite d'inscription au programme : **19 février 2018 (16 h)**

Date limite de dépôt des demandes : **5 mars 2018 (8 h)**

L'IRSST et le REPAR ont conclu un partenariat visant le cofinancement d'initiatives permettant de soutenir le développement et la diffusion de nouvelles connaissances dans le domaine de la réadaptation au travail, qu'il s'agisse de : 1) la réalisation de bilans de connaissances ; 2) la mise sur pied d'activités exploratoires ou préalables au développement de projets de recherche en réadaptation au travail ; 3) l'établissement de nouvelles équipes en réadaptation au travail.

Les demandes soumises dans le cadre du présent appel de propositions devront cibler plus spécifiquement les travailleurs ayant subi des lésions professionnelles<sup>1</sup> de type physique (ex. TCC, polytraumatisme, cancer, paraplégie, trouble musculosquelettique...).

#### Admissibilité

- Le chercheur qui signe la demande à titre de responsable doit être citoyen canadien ou résident permanent du Canada et être rattaché à une université québécoise.
- Au moins 50 % des membres de l'équipe doivent être membres du REPAR ou avoir déposé une demande d'adhésion avant de solliciter une subvention IRSST-REPAR.
- La proposition répond aux règles générales de l'IRSST et du REPAR en ce qui a trait à l'admissibilité des chercheurs, aux dépenses admissibles ainsi qu'aux considérations éthiques, le cas échéant.

Veuillez noter que des critères d'admissibilité supplémentaires peuvent s'appliquer selon le type d'initiative ciblée, tel que détaillé ci-dessous.

---

<sup>1</sup> Il s'agit d'une « lésion professionnelle » telle que définie à l'article 2 de la LATMP et acceptée à la CNESST : Une blessure ou une maladie qui survient par le fait ou à l'occasion d'un accident du travail, ou une maladie professionnelle, y compris la récurrence, la rechute ou l'aggravation.

## Types d'initiatives ciblées

INITIATIVE	CRITÈRES SUPPLÉMENTAIRES D'ADMISSIBILITÉ	LIVRABLE ATTENDU
<b>Volet 1 : Bilan des connaissances</b>		
Bilan de connaissances en réadaptation au travail (ex. : examen de la portée, revue systématique...)	N/A	Rapport en français suivant les règles d'édition de l'IRSST <b>OU</b> article scientifique soumis à une revue évaluée par les pairs avec un résumé en français (1 page)
<b>Volet 2 : Étude exploratoire ou de faisabilité</b>		
Étude exploratoire ou de faisabilité	Le projet est une nouvelle initiative. Il ne s'agit donc pas de la suite de projets déjà subventionnés.	Rapport en français suivant les règles d'édition de l'IRSST <b>OU</b> article scientifique soumis à une revue évaluée par les pairs avec un résumé en français (1 page) <b>OU</b> preuve de dépôt d'une demande de fonds à un organisme subventionnaire provincial ou fédéral et copie de la demande
<b>Volet 3 : Formation d'équipes</b>		
Volet 3A : Constitution d'une équipe de recherche avec des partenaires sociaux en vue de déposer un projet de grande envergure à un organisme subventionnaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'équipe de recherche devra être de provenance interinstitutionnelle et intersectorielle</li> <li>- Le groupe des partenaires sociaux devra être constitué de représentants d'au moins deux des trois sous-groupes suivants : milieux de travail (représentants des employeurs <u>et</u> des travailleurs), assureurs ou cliniciens</li> </ul>	Preuve de dépôt d'une demande de fonds à un organisme subventionnaire provincial ou fédéral et copie de la demande

<p><u>Volet 3B</u> : Constitution d'une équipe pérenne favorisant la migration de chercheurs provenant d'autres secteurs vers la réadaptation au travail en vue de déposer un projet à un organisme subventionnaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le chercheur principal ou le co-chercheur principal devra être un nouveau chercheur en réadaptation au travail</li> <li>- S'il n'est pas déjà membre du REPAR, le nouveau chercheur doit effectuer une demande d'adhésion au REPAR comme membre chercheur avant le dépôt de la demande</li> </ul>	<p>Preuve de dépôt d'une demande de fonds à un organisme subventionnaire provincial ou fédéral et copie de la demande</p>
---	--	---

### Dispositions relatives au financement

- Une somme maximale de 40 000 \$ par initiative pourra être octroyée.
- Les livrables devront être soumis au plus tard 18 mois suivant l'octroi de la subvention.
- Les fonds devront être utilisés pour le financement de dépenses courantes reliées directement à la réalisation des travaux (ex. : personnel de recherche, personnel de soutien, étudiants gradués, frais de déplacement et de rencontre, compensation financière pour le temps consenti par les experts, petits équipements de recherche).
- Les frais indirects de la recherche ne sont pas admissibles.
- Le versement d'allocations sous forme de bourses aux étudiants est autorisé afin de favoriser leur implication dans la réalisation des travaux.
- Les bénéficiaires de la subvention s'engagent à souligner la contribution financière de l'IRSST et du REPAR dans toutes communications ou publications résultant des travaux subventionnés.

### Procédures et modalités de soumission des propositions

#### Étape 1 : inscription au programme

Inscription au plus tard le **19 février à 16 h** en faisant parvenir par courriel à l'adresse du REPAR ([repar.irglm@ssss.gouv.qc.ca](mailto:repar.irglm@ssss.gouv.qc.ca)) :

- Le titre de la proposition
- Le nom des demandeurs

#### Étape 2 : soumission des propositions

Les propositions sont soumises via le site Web du REPAR (<https://repar.ca/>) au plus tard le **lundi 5 mars 2018 à 8 h** en remplissant le formulaire de dépôt de demande et en joignant :

- La description de la proposition (maximum de **4 pages** ; dans un texte à simple interligne, en Times new roman 12 points et marges de 2,54 cm)
- L'annexe 1 présentant une ventilation du budget
- L'annexe 2 présentant les références bibliographiques, le cas échéant
- L'annexe 3 incluant le curriculum vitae des chercheurs et chercheurs-cliniciens en utilisant le CV commun (format FRQS de préférence) et en se limitant aux cinq dernières années. Pour les collaborateurs, un CV d'une page doit être complété résumant l'expertise pertinente.

Le formulaire des signatures officielles doit être transmis par voie électronique à l'attention de **Carole Miéville** à l'adresse courriel suivante : [repar.irglm@ssss.gouv.qc.ca](mailto:repar.irglm@ssss.gouv.qc.ca).

### **Procédure d'examen des propositions**

1. Examen de la recevabilité administrative de la demande
2. Examen par le comité conjoint IRSST-REPAR de l'adéquation entre la proposition et les objectifs du partenariat
3. Évaluation de la qualité scientifique et classement général des propositions par des pairs
4. Décisions communiquées par lettre environ 10 semaines après la date de dépôt de la proposition

### **Critères d'évaluation scientifique**

1. Objectif et importance de la proposition (50 %)
2. Faisabilité (30 %)
3. Qualité et complémentarité de l'équipe (20 %)